

bimensuel n° 47 : 28 avril 1999

DÉPARTEMENT  
DE L'INFORMATION  
ET DE LA COMMUNICATION

3 rue de Valois  
75042 Paris Cedex 01

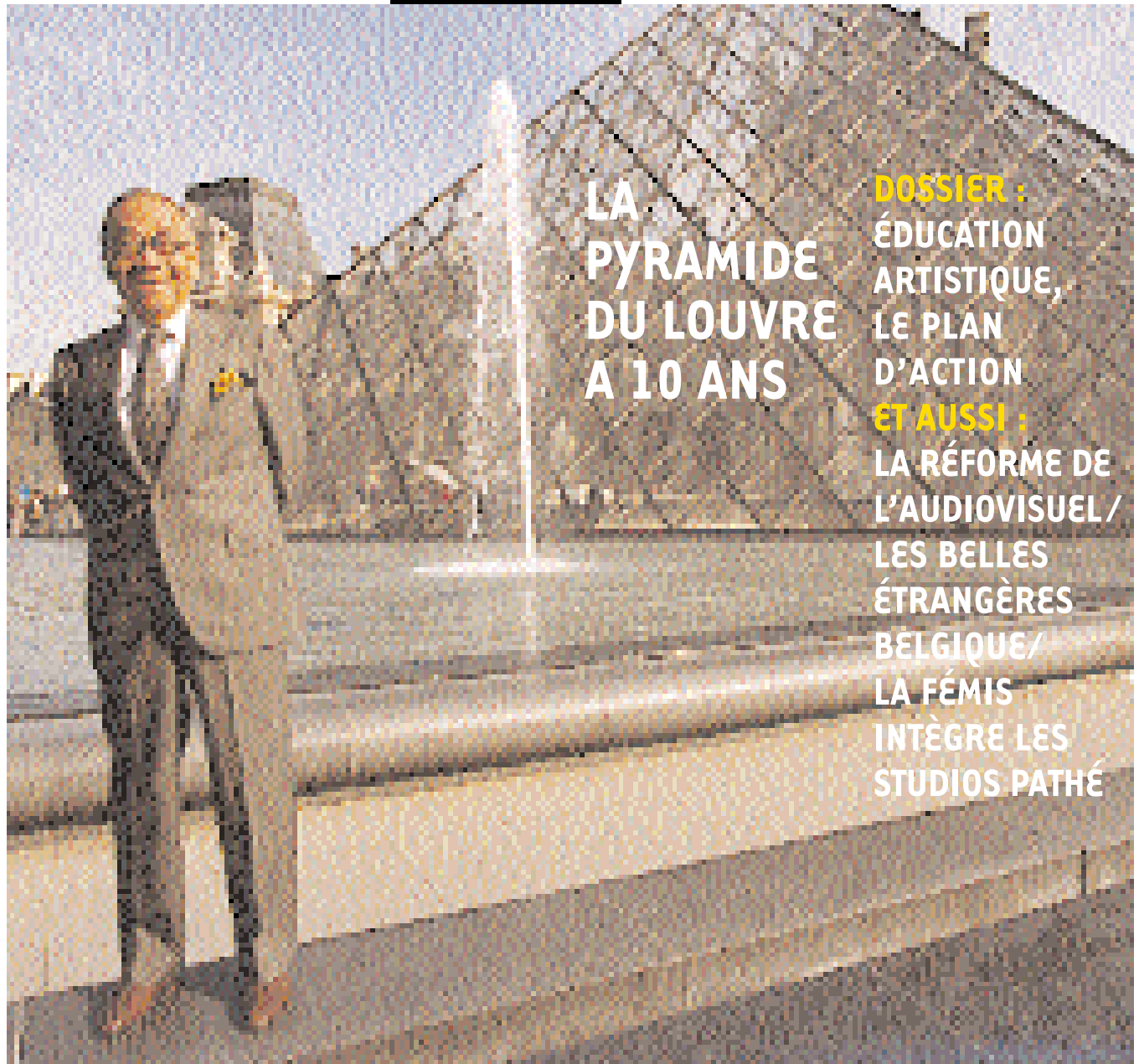
3615 Culture  
www.culture.gouv.fr

Culture  
Communication

# LETTRE D'INFORMATION

Ministère de la culture  
et de la communication

*Ioab Ming Pei, architecte qui a conçu la pyramide du Louvre, 1999. © Olivier Corsan*



## LA PYRAMIDE DU LOUVRE A 10 ANS

### DOSSIER :

ÉDUCATION  
ARTISTIQUE,  
LE PLAN  
D'ACTION

### ET AUSSI :

LA RÉFORME DE  
L'AUDIOVISUEL/  
LES BELLES  
ÉTRANGÈRES  
BELGIQUE/  
LA FÉMIS  
INTÈGRE LES  
STUDIOS PATHÉ

## sommaire

### 02/ACTUALITÉ

#### La réforme de l'audiovisuel

Une loi, trois priorités

### 04/

#### Les Belles étrangères

La Belgique est invitée d'honneur

### 06/

#### Les 40 ans du ministère de la culture

1984. Louvre : la bataille de la pyramide bat son plein

### 07/DOSSIER

#### Education artistique

Le plan d'action

### 12/ACTUALITÉ

#### La fémis intègre les anciens studios Pathé

De nouveaux locaux pour l'enseignement du cinéma

### 15/

#### Commission européenne

Deux appels à proposition dans le cadre du programme « Technologies »

### 16/PORTRAIT

#### Lire le théâtre contemporain

Une opération éducative du Théâtre national de la Colline dont nous parle Alain Françon, son directeur

# LA RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL

## une loi, trois priorités

Le Conseil des ministres du 21 avril a adopté les mesures destinées à compléter le projet de loi de réforme de l'audiovisuel dont le premier volet, qui concernait essentiellement l'audiovisuel public, avait été soumis au Conseil des ministres du 10 novembre 1998. Ces nouvelles dispositions concernent les modalités de régulation du secteur privé de l'audiovisuel, le régime juridique des chaînes diffusées par satellite ainsi que les obligations de production des chaînes du câble et du satellite.

Au cours d'une conférence de presse, Catherine Trautmann a indiqué que le gouvernement déposerait un premier amendement prévoyant le remboursement intégral par l'Etat des exonérations de redevance et un second fixant à 8 minutes par heure la durée maximale de la publicité sur France 2 et France 3. La ministre a également fait savoir qu'elle accueillerait favorablement les amendements concernant la fin de l'exclusivité des chaînes publiques sur TPS ou ceux pouvant préciser les conditions de mise en œuvre de la diffusion par la technologie du numérique hertzien. Le projet de loi est inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale à compter du mardi 18 mai 1999.



Le projet de loi, qui sera soumis au Parlement, prend pour la première fois pleinement en compte le caractère concurrentiel du paysage audiovisuel français et les perspectives de développement qu'ouvre la technique numérique, tout en marquant l'engagement du gouvernement en faveur du service public de l'audiovisuel.

### Une nouvelle ambition pour le service public

Face à des opérateurs privés, désormais puissants, il devenait impératif de renforcer le service public de l'audiovisuel pour lui permettre d'affronter, avec succès, l'enjeu des nouveaux développements de la technique et des services. La décision d'inscrire dans la loi l'obligation pour l'Etat de **rembourser les exonérations de redevance** constitue la mesure essentielle autour de laquelle est construite la réforme. Cette décision apportera au compte de la redevance 2,4 milliards de francs supplémentaires qui permettront de compenser pour 1,4 milliard la réduction souhaitée de la publicité, tout en dégagant 1 milliard pour financer le développement de nouveaux services, notamment ceux liés à la diffusion numérique.

**La durée maximale de la publicité**, pour France 2 et France 3, pourra ainsi sans problème être fixée à 8 minutes par heure. Accompagnée d'une limitation de l'autopromotion, elle permettra de mettre fin, de façon très perceptible, aux « tunnels publicitaires » tout en renforçant l'identité éditoriale des chaînes publiques. La réforme du financement des télévisions publiques sera complétée par l'institution des **contrats d'objectifs et de moyens** qui permettront de financer, plus facilement, les stratégies de développement.

Second aspect essentiel de la réforme, la constitution d'un groupe de télévisions publiques comprenant France 2, France 3 et la Cinquième-Arte. Face à une concurrence de plus en plus vive, les chaînes publiques ne pouvaient rester isolées les unes des autres, comme au temps de leur monopole. L'existence juridique et financière du groupe **France Télévision** permettra de mieux assurer la complémentarité des chaînes, les unes par rapport aux autres, et de définir une stratégie commune de développement. La mise en œuvre de

services communs permettra, quant à elle, une meilleure efficacité, notamment pour la négociation des droits sportifs et cinématographiques ou encore pour la vente des oeuvres à l'étranger. Pour mener à bien ces stratégies de développement, les dirigeants des télévisions publiques disposeront enfin du temps nécessaire, grâce à **l'augmentation de la durée de leur mandat** qui passera de trois à cinq ans.

### Développer la création et la production

Le nouveau mode de financement des télévisions publiques entraînera mécaniquement une hausse importante du chiffre d'affaires de l'ensemble des chaînes privées et publiques. Cette hausse se répercutera mécaniquement sur le fonds de soutien, dit COSIP, dont les disponibilités seront accrues. Par ailleurs, les chaînes du câble et du satellite seront soumises à une obligation d'investissement dans la production, dans des conditions qui seront précisées par un décret. Au total, on estime que **500 millions de francs supplémentaires** seront ainsi disponibles pour soutenir la production. Le projet de loi précise également les conditions dans lesquelles les télévisions publiques ou privées, quel que soit leur mode de diffusion, pourront diffuser des films de cinéma. Deux décrets seront pris à cet effet, l'un pour les chaînes hertziennes, l'autre pour celles du câble et du satellite. En revanche, conformément à la directive européenne, la fixation de la « chronologie des médias », c'est-à-dire des délais au terme desquels les films de cinéma peuvent être diffusés sur les divers supports télévisuels en cryptés ou en clair, fera l'objet d'accords professionnels entre les diffuseurs et les organisations de la profession cinématographique.

### La régulation du secteur privé

Il devenait nécessaire **d'adapter notre système de régulation** pour accompagner le développement des nouveaux services, et encourager le renforcement de grands groupes français, capables de s'affirmer au plan international, dans des conditions qui respectent la concurrence et le pluralisme. Nous avons besoin en effet que se constituent des entreprises privées et publiques puissantes, capables de relever le défi de l'investissement dans les nouveaux services et de porter nos programmes sur le marché international. Mais, il faut veiller à ce que le développement de ces groupes très intégrés ne se fasse pas aux dépens de l'indépendance de l'information et du pluralisme, des opérateurs et de la création. Plutôt que de recourir à des mesures de réglementation ou d'interdiction, le gouvernement a opté pour un renforcement du rôle des autorités de régulation, le Conseil supérieur de l'audiovisuel et le Conseil de la concurrence. Ces nouvelles mesures de régulation portent principalement sur les quatre sujets suivants.

**>> L'attribution et le renouvellement des fréquences hertziennes.** Les fréquences hertziennes, qu'elles concernent la radio ou la télévision, sont des ressources rares. C'est pour cette raison que leur attribution relève du CSA. Afin d'assurer au mieux la transparence des décisions et de garantir le pluralisme, le projet de loi précise les principes et les critères d'appréciation des dossiers et complète l'in-

formation économique dont dispose le CSA sur le candidat et son actionnariat. En matière de radios, la loi invite le CSA à veiller à ce qu'une proportion suffisante de fréquences soit accordée aux radios associatives, ainsi qu'aux radios généralistes qui contribuent à l'information politique et générale. Dans un souci de transparence et d'efficacité, le projet précise et étend les critères qui peuvent conduire le CSA à ne pas reconduire, sans nouvel appel à candidature, les autorisations parvenant à échéance. Il améliore également la transparence des procédures à suivre dans les cas où le CSA déciderait de recourir à la reconduction automatique. Il prévoit, en particulier, l'audition publique des titulaires et la publication préalable des points de la convention susceptibles d'être modifiés.

### >> L'indépendance de l'information

Les opérateurs des services hertziens par câble ou satellite, diffusant des émissions d'information, seront invités à proposer des dispositions susceptibles de garantir l'indépendance de l'information par rapport aux intérêts de leurs actionnaires. Il pourra s'agir, par exemple, de l'adoption d'une charte de déontologie, de l'institution d'un médiateur ou encore de la création d'une société de rédacteurs.

### >> Le droit de la concurrence et les opérations de concentration

Le Conseil de la concurrence retrouvera, en matière de contrôle des concentrations dans le secteur audiovisuel, sa compétence consultative. Il devra, par ailleurs, recueillir systématiquement l'avis du Conseil supérieur de l'audiovisuel. Cette consultation sera également requise dans l'examen des pratiques anticoncurrentielles dans le secteur audiovisuel.

### >> La diffusion par satellite par câble et les offres de programmes

La loi définit désormais le cadre juridique des « distributeurs de services », qu'il s'agisse des cablo-opérateurs ou des bouquets satellitaires. Le CSA veillera à ce que les uns comme les autres proposent une proportion suffisante de chaînes indépendantes qui sera précisée par décret. Le CSA pourra également contrôler les modifications de la composition ou de la structure de ces offres de services.

### Télévisions locales et numérique hertzien

Aucune disposition concernant les télévisions locales et le numérique hertzien ne figure actuellement dans le projet de loi. Catherine Trautmann a cependant indiqué, en accord avec Christian Pierret, secrétaire d'État à l'industrie, qu'elle était prête à ce que des amendements, portant sur ces deux sujets, soient intégrés aux cours des débats parlementaires. Il est bien évident que c'est grâce aux possibilités offertes par le numérique hertzien que l'on peut désormais envisager pour les télévisions locales un développement viable. Il faut donc proposer une base juridique à partir de laquelle le CSA pourra préparer l'attribution de ces nouvelles fréquences. Ces propositions s'inspireront de celles formulées dans un récent rapport par Jean-Pierre Cottet et Gérard Eymery.

## Mise au point LES TRAVAUX AU GRAND PALAIS

L'article paru le 13 avril dans le *Figaro* au sujet du Grand Palais appelle une mise au point précise de la part de la ministre de la culture et de la communication.

L'état du Grand Palais exige, d'abord, des travaux de sauvegarde urgents. L'ensemble des travaux touchant les fondations, les charpentes et les toitures est évalué à 400 MF. Les lois de finances pour 1998 et 1999 ont ouvert un crédit de 317 MF en autorisation de programme. Le démarrage des travaux impliquait le départ préalable de la DRAC Ile-de-France et de l'Université qui occupaient l'aile Sud. La DRAC a déménagé en mars et l'Université quittera les lieux fin juin 1999. Les travaux pourront alors commencer au mois d'octobre.

Cette première tranche de travaux durera 37 mois. Une deuxième tranche comprendra la réfection des façades (évaluée à 150 MF) et les travaux de réfection intérieure (évalués à 400 MF). Cette seconde tranche de travaux durera également 3 ans. Ce n'est qu'au terme de ces 6 années que l'aile sud et la nef pourront à nouveau s'ouvrir au public. Une convention de gestion sera incessamment passée entre le ministère et l'établissement public de maîtrise d'ouvrage des travaux culturels (EPMOTC) pour la gestion de l'ensemble du bâtiment du Grand Palais pendant la durée des travaux.

Dans ces conditions, il apparaît totalement prématuré d'arrêter dès à présent un projet définitif d'aménagement ou de créer une mission de préfiguration. Les propositions avancées par M. Gervereau, à titre de contribution personnelle à la réflexion, n'ont pas été retenues par le ministère. Plusieurs autres propositions sont à l'étude. La réflexion doit donc continuer. Aucune décision sur le contenu définitif du programme de l'aile sud et de la grande nef ne sera prise avant 6 mois.

En tout état de cause, l'affirmation selon laquelle on exclurait les salons de l'activité future est dénuée de tout fondement comme l'affirmation selon laquelle on pourrait réduire les surfaces du Palais de la Découverte, lequel relève de la seule compétence du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

## Littérature LA BELGIQUE, INVITÉE DES BELLES ÉTRANGÈRES

Selon le principe des *Belles étrangères*, qui consiste à inviter en France des représentants de littératures encore trop peu connues, un coup de projecteur est porté, du 3 au 18 mai, sur la littérature belge - littérature plurielle et plurivoque s'il en est, puisqu'elle comprend aussi bien des auteurs d'expression française, que néerlandaise ou allemande. Ces rencontres, tables-rondes et lectures publiques se dérouleront à Aix-en-Provence, Bordeaux, Brive, Limoux, Montpellier, Montreuil, Nantes, Nevers, La Rochelle, Paris, Reims, Rodez et Toulouse. 17 écrivains sont invités à rencontrer le public français : Philippe Blasband, William Cliff, Jozef Deleu, François Emmanuel, Jacqueline Harpman, Kristien Hemmerechts, Stefan Hertmans, Geert van Istendael, Bruno Kartheuser, Eric de Kuyper, Tom Lanoye, Marc Malinconi, Pierre Martens, Lucien Noullez, Monika van Paemel, Miriam Van hee et Liliane Wouters.

Le centre Wallonie-Bruxelles organise, le 5 mai à 20 heures, à Paris, une soirée intitulée *de l'écrit au dit* dans le cadre des *Belles étrangères*. Rencontres, dialogues, lectures, avec une vingtaine d'écrivains belges. L'occasion pour la *Lettre d'information* de demander à son directeur, Geneviève François, de nous parler de la littérature belge d'expression française.

**Lettre d'information :** Que représente pour vous la participation de la Belgique aux *Belles étrangères* ?

**Geneviève François :** Terre d'accueil, la Belgique a la réputation d'être une plaque tournante en Europe pour la rencontre et l'universalisme des idées. Sa particularité en tant que pays fédéral avec trois langues officielles, le flamand, l'allemand et le français ne nous prédisposait pas à participer à un tel événement. C'est pour nous, le témoignage de la reconnaissance par la France, de nos littératures. Si « l'universel est le local sans les murs », les lettres, forcément très locales, de la Belgique francophone semblent désignées pour atteindre l'universel. Si, de plus, le Belge est un réaliste qui a horreur de la réalité, et qu'enfin, des siècles d'occupation étrangère ont développé un esprit de résistance et de dérision du moi, on peut en déduire le formidable potentiel d'imaginaire, de liberté et d'humour dont l'écriture va se faire le vecteur privilégié. En contrepoint aux bibles et grammaires normatives issues de notre sentiment de marginalité, va donc se développer, une littérature originale et souvent dérangement, tant dans les domaines du fantastique, du roman noir, du théâtre d'avant-garde et de la poésie que dans les démarches plus collectives de mouvements comme le symbolisme, le surréalisme ou même la bande dessinée. Cette perpétuelle et inconfor-

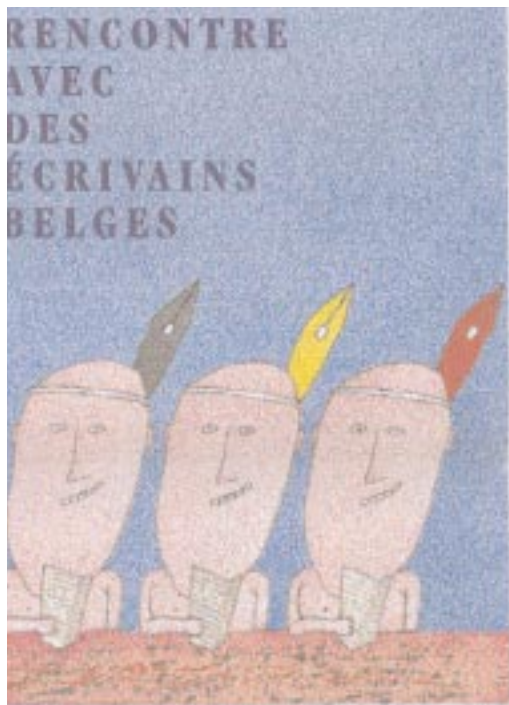


table remise en cause fait de la Wallonie et de Bruxelles, les lieux d'une expression créatrice majeure.

**L I :** Les échanges entre la France et la Belgique, n'ont cessé d'être intenses...

**G F :** Nos écrivains, nos savants, nos penseurs, tels des passeurs ont en effet traversé la frontière. Diderot et d'Alembert font éditer, à Liège, les tomes de l'Encyclopédie qu'ils ne peuvent publier à Paris. Bruxelles accueille Victor Hugo et Baudelaire. Les écrits de Verhaeren sur les jeunes créateurs français de son époque étaient à l'avant-garde. Que serait l'œuvre de Maeterlinck, Simenon et de tant d'autres, s'ils n'avaient été accueillis par les milieux éditoriaux parisiens ? Notre communauté de langue, cette langue française qui véhicule les valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité et notre proximité géographique font de la France, un partenaire naturel et privilégié de la Communauté française de Belgique.

Aujourd'hui, le traité bilatéral de coopération culturelle, linguistique, éducative et scientifique qui a été signé le 22 mars 1999 entre le Gouvernement de la République française et celui de la Communauté française de Belgique reconnaît des liens spécifiques et consacre la notion de « communauté culturelle de langue française » au sein de l'espace européen. Il vise à développer et intensifier les relations dans tous les domaines entre nos deux pays, la culture, la presse et l'audiovisuel, la jeunesse, les sports, l'éducation, l'enseignement supérieur et universitaire et la recherche. Il accorde une priorité à la promotion de la langue française, à son apprentissage et à la coopération linguistique. Mais la Communauté française de Belgique, à travers l'action de sa délégation et du centre Wallonie-Bruxelles à Paris, sans attendre cet accord, s'est associée, depuis plusieurs années, aux manifestations organisées par le ministère de la culture et de la communication : la fête de la lecture, *Lire en Fête* et les fêtes de la langue, *Le français comme on l'aime*.

**Geneviève François**, directeur du centre Wallonie-Bruxelles à Paris et premier conseiller près la délégation générale de la communauté française de Belgique

## LES FLAMANDS : DES LATINS QUI PARLENT UNE LANGUE GERMANIQUE

Pour ces *Belles Etrangères* Belgique, la Flandre est bien représentée. Huit écrivains : des poètes (Miriam Van hee, Stefan Hertmans, Jozef Deleu, Geert van Istendael), des romancières (Monika van Paemel, Kristien Hemmerechts), des autobiographes (Eric de Kuyper, Tom Lanoye). Comme il se doit, les poètes sont souvent aussi des essayistes (qui ne dédaignent pas toujours la polémique) ou des romanciers. Les romancières manient l'essai et le journalisme ; les autobiographes sont aussi des théoriciens et des praticiens du cinéma (Eric de Kuyper) ou du théâtre (Tom Lanoye). Ils représentent donc tous les genres, et presque tous les arts. Mais en quoi représentent-ils la Flandre ? Comme le reste de l'Europe, la Flandre est marquée par l'internationalisation grandissante de la littérature. De même que leurs compatriotes francophones publient souvent à Paris, les écrivains flamands trouvent fréquemment leur éditeur à Amsterdam. Pourtant la littérature flamande n'est pas un simple pourcentage de la production littéraire en langue néerlandaise. La Flandre n'est pas la Hollande. Jusqu'à la dernière guerre, elle était surtout un monde rural, et l'église catholique y était l'institution dominante, la seule à n'avoir jamais varié tandis que, depuis l'aube du monde moderne, des maîtres temporels venus d'ailleurs se succédaient. Cela explique

aussi sans doute que, si près de nous, la Flandre soit restée réfractaire à beaucoup d'idées fondatrices de notre société : la nation, l'Etat, la laïcité... Au fond, le Flamand est toujours l'autre : pour les Français ou les Wallons, c'est un nordique, travailleur, organisé, placide et volontiers contemplatif. Pour les Hollandais c'est un « Bourguignon », c'est à dire un jouisseur, expansif, chaleureux, mais un peu chaotique. Jozef Deleu, « citoyen de la frontière » profondément amoureux du patrimoine culturel de sa région natale et qui cherche depuis plus de trente ans à le faire partager au monde extérieur, résume ainsi la situation : « *les Flamands sont des latins qui parlent une langue germanique* ». Cette langue, c'est elle seule, sans doute, qui unit nos invités. Ils ont en commun de la pratiquer à tous les niveaux, du dialecte de la conversation familiale au néerlandais littéraire, qui reste un mode d'expression conquis de haute lutte et pour cette raison chéri et paré de tous les prestiges. Une langue qu'ils nourrissent de leur verve et de leur inventivité - et avec eux tant d'autres, car on aurait pu constituer sans peine trois ou quatre délégations flamandes... Sachons profiter de ces quelques jours pour entendre ces voix si proches et pourtant autres, porteuses d'un « exotisme de proximité ».

**Philippe Noble**, traducteur

### Renseignements

Centre Wallonie-Bruxelles, 7 rue de Venise, 75004 Paris  
Téléphone : 01.53.01.96.96

<http://www.centrenationaldulivre.fr>  
Téléphone : 01.49.54.68.68 - Télécopie : 01.45.49.10.21

40  
ans

## 1984. LOUVRE : LA BATAILLE DE LA PYRAMIDE BAT SON PLEIN



Emile Biasini, Catherine Trautmann,  
I. M. Pei et Jack Lang. © Olivier Corsan



Construction de la pyramide, 1986. © P. Astier, EPGL

La pyramide du Louvre - dont on vient de célébrer le dixième anniversaire - fait aujourd'hui tellement partie du paysage parisien que c'est à peine si l'on se souvient des polémiques violentes qui ont accompagné sa construction. Retour en arrière.

Une pyramide de verre au milieu de la Cour Napoléon du Louvre ? Et pourquoi donc une pyramide ? Et surtout pourquoi là, en plein cœur de Paris ? A peine le projet est-il connu qu'il déchaîne les passions. Sept associations françaises de défense de l'environnement écrivent au ministre de la culture qu'une telle pyramide « serait sans aucun doute superbe dans la nudité du désert, mais carrément incongrue dans un site auquel il n'est plus possible d'apporter de retouches importantes tant il est saturé d'architecture et d'histoire ».

### Farouchement pour, farouchement contre

Si certains sont pour, comme Emile Biasini, président de l'établissement public du Grand Louvre (« le projet de M. Pei est tellement bon qu'il s'impose ») ou Hubert Landais, directeur des musées de France (« j'ai été au départ surpris, puis séduit »), d'autres sont contre, et même farouchement contre. C'est notamment le cas de Michel Caldaguès, sénateur-maire RPR du 1<sup>er</sup> arrondissement de Paris (« ce qui me choque, c'est la prétention d'insertion d'une architecture dans une composition historique vis-à-vis de laquelle il faut pratiquer une certaine humilité ») et de Michel Guy, ancien secrétaire d'Etat à la culture, qui demande qu'au minimum la population soit consultée. Des pétitions circulent pour obtenir l'arrêt des travaux et pour que « l'emporte le Louvre de la raison »... et des articles, pratiquement chaque jour, paraissent dans la presse. Pierre Mazars attaque en termes virulents dans *Le Figaro* le « gadget pyramidal de M. Pei » tandis que Yvan Christ s'exclame, dans le même journal : « je n'aime pas les verrues qui altèrent un beau corps ».

La possibilité de construire, dans la cour Napoléon, une

maquette grandeur nature qui permettrait à chacun de se forger une opinion, est évoquée. C'est finalement une simulation en cordage qui est réalisée, au demeurant assez peu parlante à l'imagination. Loin de calmer la polémique, elle semble au contraire la relancer... Deux clans se sont formés et s'opposent : la bataille de la pyramide bat son plein.

### On attendait un non, ce fut oui

De nombreux détracteurs de la pyramide espéraient un non venant de l'Hôtel de ville. Mais le jeudi matin 9 février 1984, le maire de Paris, Jacques Chirac, en jugeant le projet « proche de la perfection, sur le plan de l'urbanisme », rejoint le président de la République, François Mitterrand. Et le 13 février 1984, ce dernier fait connaître par un bref communiqué son « accord définitif au projet du Grand Louvre présenté par l'architecte I.M. Pei ». La décision qui vient d'être prise met-elle un terme à la polémique ? Non. Défenseurs et contempteurs de la pyramide continuent - et vont encore pendant longtemps continuer - à s'opposer. Pratiquement jusqu'à l'inauguration de la pyramide, le 30 mars 1989, par le président Mitterrand.

### Plus de 50 millions de visiteurs en 10 ans

Depuis ce jour, plus de 50 millions de visiteurs ont franchi l'entrée de la pyramide, d'où ils ont gagné le hall Napoléon - vaste espace d'accueil de plus de 17 000 m<sup>2</sup> -, avant de partir à la découverte d'un musée agrandi, modernisé et embelli.

Edifiée dans la polémique, la pyramide de Ieoh Ming Pei fait aujourd'hui pleinement partie du paysage parisien. *Le Figaro Magazine* qui avait été l'âme du camp protestataire y fêtera même son dixième anniversaire. On l'aime et l'on n'imagine plus le Louvre sans elle. Symbole de la transformation du Louvre, elle est aussi devenue - au même titre que la Tour Eiffel ou le centre Georges Pompidou - un des symboles de la capitale.



## DOSSIER

Ministère de la culture  
et de la communication

# ÉDUCATION ARTISTIQUE : LE PLAN D'ACTION

La démocratisation culturelle passe par l'éducation artistique des plus jeunes, de l'école maternelle à l'université. C'est sur cette conviction qu'ont été établies les circulaires du 9 juillet 1998 et du 22 juillet 1998, signées conjointement par Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale et Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication. Destinées à relancer la collaboration des deux ministères en matière d'éducation artistique et culturelle, ces circulaires instaurent des priorités, des méthodes et des actions, rappelées par Catherine Trautmann et Claude Allègre lors d'une conférence de presse qui s'est déroulée le 9 avril dernier.

# ÉDUCATION ARTISTIQUE

## Des actions ponctuelles à la généralisation des moyens

Le 9 avril, au cours d'une conférence de presse, Catherine Traumann et Claude Allègre ont réaffirmé leur volonté d'appliquer le plus efficacement et le plus rapidement possible leur plan d'action pour le développement de l'éducation artistique. Forts des premières réalisations, les deux ministres ont défini deux objectifs : la généralisation de l'éducation artistique de l'école maternelle à l'université ; le développement de la vie culturelle dans les établissements d'enseignement par la mise en place de volets culturels dans les projets d'établissement. La création d'ateliers d'expression artistique et l'aménagement de locaux de pratique artistique permettront de concrétiser plus facilement ces orientations. Par ailleurs, Catherine Trautmann et Claude Allègre ont insisté sur trois projets qui leur tiennent particulièrement à cœur : la musique à l'école, la sensibilisation à l'image et la sensibilisation à l'espace environnant.

### LA FORMATION DES ENSEIGNANTS ET INTERVENANTS Un axe majeur de la politique d'éducation culturelle et artistique

La généralisation de l'éducation artistique dans les établissements d'enseignement ne peut se faire qu'avec les relais privilégiés que constituent les enseignants et les intervenants. L'axe majeur de la collaboration des deux ministères concerne la formation des formateurs, tant pour les enseignants que pour les intervenants artistiques et culturels.

A cet effet, les DRAC ont signé ou élaborent des conventions de partenariat avec les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) : elles mettent ainsi leurs ressources à la disposition d'actions de formation.

D'autre part, des stages d'enseignants dans des entreprises culturelles seront encouragés et multipliés.

Une collaboration avec les écoles d'art se met en place : des modules vont permettre de sensibiliser les étudiants en fin d'études à l'intervention en milieu scolaire et d'indiquer les types de partenariat qu'ils peuvent engager avec les enseignants. De tels modules seront mis en place dès la rentrée prochaine dans les écoles d'art d'Amiens, Bourges, Marseille et Strasbourg. Plusieurs écoles d'art vont également se jumeler avec des lycées professionnels.

Par ailleurs, les centres de

formation des musiciens-intervenants accueilleront un nombre plus important de stagiaires, et s'ouvriront à la formation continue dans les écoles.

Bien d'autres actions sont engagées : elles ont toutes pour but de renforcer les actions de partenariat et la qualification des enseignants.

### LE DÉVELOPPEMENT DES PARTENARIATS

Dans le cadre de la circulaire du 22 juillet 1998 (voir *Lettre d'information* n°38) les chefs d'établissement sont invités à inscrire leurs actions d'éducation artistique et culturelle dans le cadre de leur projet d'établissement. C'est sur ce volet culturel que les DRAC ou les institutions culturelles pourront apporter leur partenariat.

Dès la prochaine rentrée scolaire, un nombre important d'établissements offrira aux lycéens des ateliers d'expression artistique. L'atelier d'expression artistique prend en compte les diverses formes de pratiques collectives et individuelles et accueille les lycéens volontaires de tous niveaux et de toutes séries. Coordonné par un enseignant, il est organisé en partenariat avec le milieu culturel. Il peut se centrer autour des différents territoires artistiques ou bien aborder ces derniers de manière pluridisciplinaire, dans une perspective de complémentarité - par exemple, théâtre et arts plastiques, musique, arts appliqués ou cinéma... Ces ate-

liers supposent l'aménagement de locaux équipés de manière adéquate, auquel les DRAC apporteront leur conseil technique : deux cents contrats éducatifs locaux ont été créés à ce jour.



# ÉDUCATION ARTISTIQUE

## Pour un partenariat éducation / culture

### CRÉATION D'UN COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DE PILOTAGE

Chargé d'assurer la réalisation et le suivi des mesures énoncées par la circulaire du 22 juillet 1998 sur l'enseignement artistique, le groupe de pilotage interministériel est une instance d'étude, de discussion et d'élaboration de propositions à soumettre aux ministres et à leurs cabinets. Il vise essentiellement à simplifier les procédures et dispositifs existants ; contribuer à la généralisation des pratiques qui ont fait leur preuve ; privilégier la formation des enseignants ; inscrire les actions dans la durée.

Animé conjointement par Anita Wéber, déléguée au développement et à l'action territoriale et par Hélène Mathieu, inspectrice générale de l'éducation nationale, il se réunit régulièrement afin d'examiner et de valider les travaux de sous-groupes thématiques, et d'établir le calendrier de leur mise en œuvre.

Les sous-groupes thématiques travaillent actuellement sur les thèmes suivants :

- >> ÉDUCATION À L'IMAGE
- >> SENSIBILISATION À L'ESPACE  
CONSTRUIT ET AU PAYSAGE
- >> LIEUX DE PRATIQUES  
ARTISTIQUES ET DE RENCONTRE  
AVEC L'ŒUVRE D'ART
- >> RÉFORME DES LYCÉES
- >> MUSIQUE À L'ÉCOLE
- >> LECTURE-ÉCRITURE
- >> ARTS DE LA SCÈNE
- >> UNIVERSITÉ ET FORMATION  
INITIALE DES ENSEIGNANTS
- >> SIMPLIFICATION DES PROCÉDURES

Au niveau régional, des groupes de pilotages régionaux sont chargés de développer, coordonner et évaluer l'ensemble des actions menées en partenariat par l'Etat avec les collectivités locales dans le domaine de l'éducation artistique et culturelle. Il leur revient en particulier d'établir, pour chaque exercice, la programmation et le bilan de ces opérations, transmis au groupe de pilotage interministériel.

### EXEMPLES DE PARTENARIAT MINISTÈRE DE LA CULTURE / MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

#### Le Printemps théâtral mars >> juin en France

Organisé pour la première fois par les ministères de l'éducation nationale et de la culture, le *Printemps théâtral* coordonne et promeut la centaine de festivals de théâtre à l'école qui se déroulent en France de mars à juin.

Des années de partenariat entre enseignants, comédiens et metteurs en scène ont mis en évidence l'impact de la pratique du jeu dramatique sur le développement des élèves. Aujourd'hui, plus de 30 000 enfants pratiquent le théâtre au sein d'ateliers co-animés par un artiste et un enseignant.

Le travail fort riche de ces ateliers n'est souvent connu que localement, et très peu de passerelles existent actuellement entre eux. Le *Printemps théâtral*, en donnant un coup de projecteur tout au long du mois de mai sur ces travaux d'élèves, permettra de mieux connaître les activités de ces ateliers de pratiques artistiques.

#### Le Festival national de chant choral scolaire 8 >> 9 mai à Strasbourg

Devant le succès rencontré en 1998 par le premier festival national de chant choral scolaire, qui s'est tenu à Vaison-la-Romaine, le ministère de l'éducation nationale, en partenariat avec le ministère de la culture, organise la seconde édition qui se déroulera cette année à Strasbourg, les 8 et 9 mai prochains. 600 écoliers, 1100 collégiens et 500 lycéens venus de 11 académies et représentant une vingtaine de chorales interpréteront un répertoire varié. Ce festival a pour objectif de montrer le développement, la qualité, la diversité et la richesse du chant choral scolaire, et aussi d'aider chaque établissement à créer son ensemble vocal.

# TROIS PROJETS PRIORITAIRES

## >> ÉDUCATION À L'IMAGE

## >> MUSIQUE À L'ÉCOLE

## >> ARCHITECTURE

### ÉDUCATION À L'IMAGE

Dès leur plus jeune âge, les enfants sont plongés dans le monde des images et d'abord celles de la télévision. C'est pourquoi Catherine Trautmann souhaite mobiliser davantage les institutions éducatives et culturelles pour permettre aux jeunes de mieux maîtriser ce flux incessant d'informations.

Des programmes remarquables ont déjà été mis en place. Les actions en faveur de l'éducation au cinéma menées depuis dix ans à l'initiative du CNC ont fait leurs preuves. Les rencontres nationales d'Orléans le 17 mars dernier ont permis de mesurer le chemin accompli. Ces programmes qui concernent l'ensemble du cursus scolaire seront étendus dans les années qui viennent.

Mais le ministère de la culture se fixe aujourd'hui des objectifs plus vastes : l'éducation à l'image concerne tous les publics, scolaires et non-scolaires, et les enfants dès l'âge de la maternelle. Elle doit s'appuyer sur trois piliers : **la critique** qui permet d'acquérir des repères pour décoder, **la fréquentation** des œuvres qui forme le goût, enfin **la pratique** qui seule permet une véritable appropriation du langage des images et des sons.

>> L'éducation à l'image doit s'inscrire dès l'école primaire dans la maîtrise des langages et

l'initiation aux arts. Cet apprentissage concerne toutes les variétés d'images fixes (peinture, bande dessinée, photographie) et animées (cinéma, audiovisuel, multimédia).

>> Dans le cadre de la formation continue, il sera proposé aux enseignants de se perfectionner dans les trois dimensions de culture, analyse et pratiques de l'image et de s'initier au travail en partenariat. Pour soutenir ce projet, des moyens politiques seront mis à la disposition des établissements scolaires.

>> Les écoles seront dotées d'un matériel léger de prise de vues (appareil photo numérique, caméra et banc de montage numérique), d'un matériel de diffusion (moniteur, magnétoscope et lecteur multimédia) et d'un matériel de vidéoprojection.

>> Une collection de vidéos sera distribuée dans les écoles primaires, présentant un choix d'œuvres très diversifié.

Les stations régionales de France 3 seront invitées à se rapprocher des administrations déconcentrées de l'éducation nationale afin de développer les actions en direction des enseignants et des élèves.

### MUSIQUE À L'ÉCOLE

En matière d'éducation musicale, un programme doit être mis en place sur les cinq années d'école primaire. Il sera complété par un renforcement de la formation des enseignants et des intervenants.

>> Dans les écoles primaires, un parcours éducatif visant à atteindre l'essentiel des objectifs du premier cycle des écoles de musique, sera mis en œuvre.

>> La formation musicale des premiers cycles des écoles de musique pourra désormais être assurée dans les écoles primaires au travers d'activités vocales et instrumentales compatibles avec le cadre scolaire.

>> Des mesures spécifiques vont être prises pour assurer la formation des musiciens intervenants et des enseignants de l'école primaire ; en particulier, dans le cadre de l'enseignement général de l'éducation nationale, un module de connaissance de l'enseignement musical sera proposé à des niveaux pré-professionnels de l'enseignement spécialisé et lors des deux premières années d'études musicales universitaires.

>> Une collaboration entre le ministère de l'éducation nationale et l'IRCAM sera instaurée pour mettre à la disposition des élèves de tous les niveaux des logiciels de création musicale adaptés.

### ARCHITECTURE Sensibilisation à l'espace construit et au paysage

Le ministère a mis en place un programme de sensibilisation à l'espace construit : patrimoine, architecture vivante, art des jardins et du paysage. Il s'agit de donner aux jeunes les moyens de comprendre leur environnement par des approches sensibles et une compréhension des sites, des objets architecturaux et de l'organisation urbaine.

>> Afin de mobiliser les enseignants et leurs partenaires, il sera demandé aux établissements scolaires de constituer un fonds documentaire sur leur environnement architectural et paysager. Ce fonds documentaire appelé à s'étoffer sera de nature à susciter des démarches pluridisciplinaires et à soutenir ou à enrichir les actions en cours ou les dispositifs existants.

>> Une politique de formation sera mise en œuvre et des outils documentaires élaborés. Déjà deux publications : *Textes et documents pour la classe* consacré aux fondements d'une culture architecturale (publié par le CNDP avec le soutien de la DAPA); *Architecture*, plaquette analysant les projets et les parcours de formation proposés aux élèves des ateliers de pratique artistique (éd. INRP et DAPA). Après le succès du programme test, permettant à de jeunes diplômés d'école d'architecture d'intervenir dans les collèges, l'expérience sera étendue en 1999 à 17 académies.

**PRIX MUSICORA 1999****Artisanat et culture**

Créé en 1991 par le ministère des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat, et rejoint en 1995 par le ministère de la culture, ce prix récompense l'excellence du savoir-faire des artisans français. D'un montant de 40 000 francs, il a été attribué cette année à Philippe Miteran, pour sa création d'une gamme d'alto pour enfants à prix abordable.

**A LA RENCONTRE  
DES DIEUX GAULOIS  
Un défi à César**

Jusqu'au 28 juin 1999



Statuettes d'ancêtres réels ou « divinisés ».  
© AFAAN de Rennes - H. Paitier

Une fois soumis par Rome, les Gaulois devenus gallo-romains ont-ils continué à honorer les dieux de leurs ancêtres ? Quels aspects ces dieux ont-ils adoptés ? Quels étaient leurs pouvoirs ? Quelle était leur place dans une Gaule intégrée à l'empire romain, mais laissée presque entièrement libre en matière de religion ? C'est à toutes ces questions que l'exposition organisée par le musée des antiquités nationales apporte des réponses, en présentant plus d'une centaine d'objets (pour la plupart des sculptures sur pierre ou en métal et des inscriptions) provenant des services régionaux de l'archéologie et de collections publiques et privées, françaises et étrangères. Musée des antiquités nationales château de Saint-Germain-en-Laye

**DU NOUVEAU SUR L'INTERNET**

**Culture.net.Limousin** est le nom du nouveau site ouvert par la DRAC du Limousin et l'association *Culture et patrimoine en Limousin*. En vous connectant au [www.limousin-culture.asso.fr](http://www.limousin-culture.asso.fr), vous trouverez de multiples informations sur le patrimoine et la culture dans cette région. Vous pourrez aussi faire des recherches et vous relier à d'autres sites.

Renseignements : DRAC Limousin  
Téléphone : 05.55.45.66.45.  
Télécopie : 05.55.45.66.44

**Le centre national du livre** a ouvert un site : <http://www.centrenationaldulivre.fr> sur lequel les internautes peuvent trouver des informations sur les missions du centre, l'actualité du livre, les aides du CNL ainsi que de la documentation, notamment sur le prix unique du livre...

Renseignements : CNL  
Téléphone : 01.49.54.68.68.  
Télécopie : 01.49.54.68.54.  
Mél : [cnl@cyr.culture.fr](mailto:cnl@cyr.culture.fr)

**FORMATION****Pédagogie de l'espace**

6 >> 7 mai 1999

Cette formation soutenue par le ministère de la culture s'interroge sur la forme que peut prendre une pédagogie de l'espace auprès des jeunes, tant du point de vue théorique que pratique.

Des pédagogues, des chercheurs et des praticiens seront présents.  
Renseignements : FNCAUE  
Téléphone : 01.43.22.07.82.  
Télécopie : 01.43.21.42.89

**PUBLICATION****Pour passer un été musical**

La cité de la musique vient de publier un guide des stages de musiques et de danses qui recense 3500 stages sur la période du printemps et de l'été.

305 pages, 100 francs.  
Disponible en librairie ou auprès de la Cité de la musique, 221 avenue Jean-Jaurès, 75019 Paris.  
Téléphone : 01.44.84.45.00.  
Tous les stages sont également présents sur le site web de la cité de la musique : [www.cite-musique.fr](http://www.cite-musique.fr) ainsi que sur ses services télématiques 36 15 musique et 36 15 danse.

**CHIFFRES CLÉS  
LES STATISTIQUES DE LA CULTURE  
Édition 1998**

*Chiffres clés* permet de connaître les données caractéristiques de chaque domaine de la vie culturelle : les musées, le spectacle, l'édition... Il apporte également des informations intersectorielles sur les professions, les droits d'auteur, les enseignements artistiques... En plus de mettre à la disposition des lecteurs les dernières données disponibles, *Chiffres clés* permet de dégager des évolutions et tendances significatives.

**Un important patrimoine protégé**

40 000 monuments sont classés ou inscrits ; depuis dix ans, 820 nouveaux arrêtés de protection sont pris, en moyenne, chaque année. Ce patrimoine suscite un intérêt important : les monuments nationaux ont accueilli 8,5 millions de visiteurs, les visites organisées par les Villes et pays d'art et d'histoire ont été suivies par 2,2 millions de personnes.

**Une diversification des collections des bibliothèques publiques**

52 % des bibliothèques municipales disposent d'une discothèque de prêt (31 % en 1991) et 33 % d'une vidéothèque (9 % en 1991) ; 18 % possèdent des documents électroniques.

**Une augmentation de la production éditoriale mais une baisse****des tirages moyens**

En dix ans, le nombre de titres publiés a augmenté de 50 % pour atteindre 47 200 titres, mais le tirage moyen est passé de 11 800 à 8 800 exemplaires. Cette baisse des tirages moyens existe aussi pour les livres au format de poche qui représentent 24 % des titres et 34 % des exemplaires produits (respectivement 21 % et 32 % dix ans auparavant).

**Un Français sur quatre de 15 ans et plus sait jouer d'un instrument de musique**

18 % des Français en possèdent un et 13 % en ont joué au cours des douze derniers mois.

**163 films de long métrage produits**

Ce nombre de films produits est le plus élevé de ces dix dernières années. Les investissements dans cette production cinématographique s'élèvent à 4,6 milliards de francs dont 80 % sont d'origine française.

**Une dépense annuelle moyenne par ménage****de 6 697 francs pour la culture**

En 1995, cette somme représente 3,5 % du budget moyen d'un ménage.

**Près de 2% de la population active ayant un emploi travaillent dans le secteur culturel**

416 000 personnes ont un emploi dans les activités culturelles dont 78 % de salariés ; le spectacle vivant et les activités artistiques procurent 106 000 de ces emplois.

**Chiffre clés 1998, statistiques de la culture / Janine Cardona, Chantal Lacroix.**

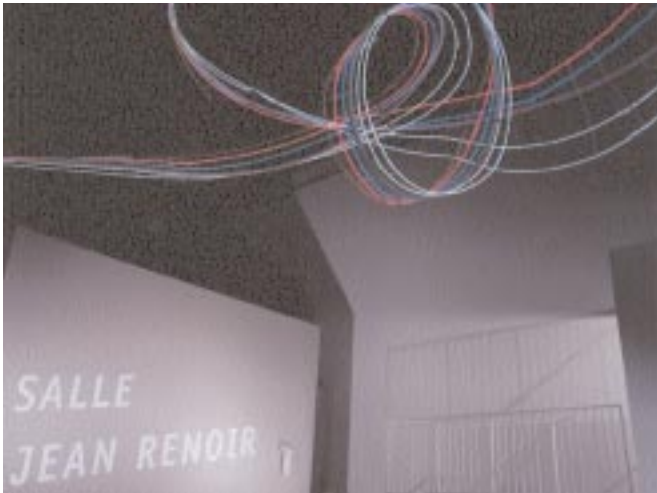
Ministère de la culture et de la communication,  
Direction de l'administration générale  
Département des études et de la prospective.

**En vente à La Documentation française**

29-31 quai Voltaire, 75344 Paris cedex 07  
95 francs

# LA FÉMIS INTÈGRE LES ANCIENS STUDIOS PATHÉ

## De nouveaux locaux pour l'enseignement du cinéma



© Olivier Monge

La fémis, « Ecole nationale supérieure des métiers de l'image et du son » intègre les locaux du 6 rue Francœur à Montmartre, dans les locaux des anciens studios Pathé qui viennent d'être entièrement réaménagés.

Ces nouvelles installations ont été inaugurées par Lionel Jospin et Catherine Trautmann. Le 6 rue Francœur est dédié au cinéma depuis 1926, date à laquelle la société *Rapid-films* dirigée par Bernard Natan y installe un laboratoire de traitement de la pellicule, puis des plateaux de tournage de films publicitaires et à partir de 1927, des studios de tournages de films. En 1929 le groupe Natan et la société Pathé

fusionnent et Bernard Natan devient jusqu'au milieu des années 30, président de la société des films Pathé. Rapidement, les studios Francœur sont équipés des dernières innovations techniques, de manière à produire films parlants et musicaux et à fabriquer sur place décors et accessoires. Les studios Francœur resteront en activité jusqu'au milieu des années quatre vingt dix. Parmi les films tournés à Francœur, certains ont marqué l'histoire du cinéma français, comme *La Marseillaise* de Jean Renoir, *Les dames du bois de Boulogne* de Robert Bresson, *Les parents terribles* de Cocteau et, dernier de la série, *L'amant* de J.J. Annaud...

### Des studios Pathé à la fémis : de nouveaux équipements

Un an de travaux et 42 MF auront été nécessaires pour transformer le site et faire en sorte que l'Ecole dispose d'équipements plus adaptés à son enseignement. Résultat : 9 700 m<sup>2</sup> comprenant 1 atelier de construction de décor, 3 auditoriums (film et vidéo), 3 salles de projection (2 petites destinées aux études, et aux exercices, 1 grande salle de 170 places, équipée pour recevoir un public plus vaste et plus diversifié), 4 plateaux de tournage, 27 salles de montage, des salles de cours, un labo photo.

Actuellement 147 étudiants (issus de 4 promotions) suivent les cours de la fémis dans les départements réalisation, scénario, production, montage, image, son et décors, auxquels s'ajoute une formation de scripte. Treize promotions de 35 étudiants en moyenne (français et étrangers) sont passés par la fémis à ce jour.

La fémis est aujourd'hui une école d'art sous tutelle du ministère de la culture et de communication, au même titre que, par exemple, l'Ecole nationale supérieure des beaux-arts. Ce qui signifie une autonomie administrative et financière plus importante et une pérennisation de ses activités.

### Une structure de production

Mais la fémis, établissement public industriel et commercial, fonctionne également comme une structure de production. Elle produit, tous formats et supports confondus, plus de 100 films par an, qui participent aux grands festivals de courts métrages ainsi qu'aux festivals internationaux de films d'école comme ceux d'Angers, Poitiers, Clermont-Ferrand, Dublin, Potsdam ou New York.

Pour le festival de Cannes, la fémis, présente des films en sélection courts métrages pour la caméra d'or et pour Ciné-Fondation. Elle réalise chaque année « la leçon de cinéma » filmée et montée par les élèves afin de constituer une cassette vidéo à destination des classes à option cinéma.

La fête du cinéma connaîtra également cette année une forte participation de la fémis : journées portes ouvertes et projection de films d'élèves depuis sa création. Elle entretient également des liens privilégiés avec les grandes institutions culturelles (Bibliothèque du film, Archives du film du Centre national de la cinématographie, cinémathèques en régions) et a développé un partenariat régulier et fructueux avec les salles art et essai et l'agence du court métrage.



© Olivier Monge

### Une ouverture internationale

La fémis est une école internationale, membre du CILECT (Centre international de liaison des écoles de cinéma et de télévision) et du GEECT (Groupement européen des écoles de cinéma et de télévision). Chaque année, 3 places sont réservées aux candidats du concours fémis international, organisé en partenariat avec le ministère des affaires étrangères. Depuis 10 ans, une université d'été réunit pour 8 séminaires 12 stagiaires étrangers.

La fémis exporte également sa pédagogie et son savoir-faire en organisant des modules d'enseignements dans les pays étrangers auxquels participent les intervenants de l'école : ainsi pour 98/99, les pays concernés sont le Liban, le Chili, les Philippines et l'Indochine.

---

### FEMIS : QUI FAIT QUOI

- Président :** Alain Auclair  
**Directeur :** Gérard Alaux  
**Directrice des études :** Carole Desbarats  
**Directeur technique :** Roger Rozencwaig  
**Chargée de mission :** Françoise Zamour  
**Directeurs de départements :**
- **Réalisation :** Claire Simon
  - **Scénario :** Marie-Geneviève Ripeau
  - **Production :** Alain Rocca
  - **Image :** Charlie Van Damme et Alain Monclin
  - **Son :** Alain Marchal et Franck Rubio
  - **Montage :** Jacques Comets et Catherine Zins
  - **Décor :** Willy Holt et Georges Glon
  - **La formation de scripte** est dirigée par Sylvette Baudrot
  - **Le département analyse** est dirigé par Jean Narboni

---

### LA FÉMIS S'OUVRE AU GRAND PUBLIC JUSQU'À LA RENTRÉE

Des journées portes ouvertes dans le cadre « d'attitude 18 » (17 mai et 17 juin : manifestation culturelle du 18<sup>e</sup> arrondissement), de la fête du cinéma et des journées du patrimoine. Visite-découverte des locaux et projections des films des élèves de l'ensemble des promotions sont au programme.

#### La fémis

6 rue Francœur 75018 Paris  
Téléphone : 01.53.41.21.00  
Télécopie : 01.53.41.02.80

**SEPTIMANIE****Un magazine du centre régional des lettres de Languedoc-Roussillon**

Porter à la connaissance d'un large public la richesse de la vie littéraire en Languedoc-Roussillon : c'est la tâche de ce nouveau magazine qui, outre une information circonstancielle (calendriers, programmes...), propose aussi des dossiers d'intérêt général ainsi que des textes d'écrivains, de philosophes, d'intellectuels... Au sommaire du premier numéro, un portrait de l'écrivain et traducteur Patrick Gifreu par Samuel Brussel, un dossier théâtre avec des contributions de Max Rouquette, Christina Angot, Christian Liger, Jean Rouaud...

Magazine trimestriel, le numéro 10 F.

Renseignements :

Centre régional des lettres

20 rue de la République

34000 Montpellier

Téléphone : 04.67.22.81.41.

**FESTIVAL DU PREMIER ROMAN**

**20 >> 22 mai 1999 à Chambéry**

La vitalité de la région Rhône-Alpes dans le domaine du livre n'est plus à démontrer :

la fête du livre de Bron vient de fermer ses portes et Chambéry ouvre la 12<sup>e</sup> édition du festival du Premier roman. Ni concours,

ni salon du livre, le festival

privilégie le plaisir de la lecture.

Pendant une année, quelque 221

premiers romans parus sont lus

et discutés dans les comités de

lecture. 14 titres sont sélectionnés,

et leurs auteurs sont attendus

à Chambéry pour trois jours

(et nuits) de rencontres.

Renseignements :

Téléphone : 04.79.60.04.48

**EXPOSITION****La parole du fleuve**

**29 mai >> 29 août 1999**

Cette exposition proposée par la Cité de la musique fait découvrir plus de 110 harpes en suivant, d'est en ouest, le tracé des grands fleuves d'Afrique centrale.

La présentation d'objets rituels (masques, reliquaires...), le catalogue de l'exposition, la projection de films, ainsi qu'une série de concerts permet-



Harpe Ngambi Population ngbaka.  
République démocratique du Congo

tent de donner une idée fidèle de la place musicale, sociale et symbolique qu'occupent encore aujourd'hui ces instruments dans les différentes cultures de l'Ouganda, de la République démocratique du Congo, de la République centrafricaine, du Tchad, du Cameroun et du Gabon.

Musée de la musique,  
221 avenue Jean-Jaurès, 75019 Paris.

Renseignements :

Téléphone : 01.44.84.45.45

**PUBLICATION****Inventaire des archives du commissariat aux questions juives**

Le commissariat aux questions juives, créé en 1941, a élaboré une législation anti-juive et procédé à l'aryanisation économique de la France. Les deux-tiers des documents d'archives du commissariat concerne cette activité, qui contient par ailleurs de nombreuses lettres de dénonciation, signées ou anonymes.

En principe, les documents concernant des individus ne peuvent être rendus publics avant 120 ans. « Si nous avions pris le parti de ne pas communiquer ces lettres », a précisé le directeur des archives de France, nous aurions fermé le fonds. Nous laissons le soin à ceux qui consultent ces documents d'exer-

cer leur discernement en tenant compte de la législation existante. »  
La Documentation française.

360 pages, 300F.

**RENCONTRES INTERNATIONALES D'ARCHITECTURE D'ORLÉANS : ARCHILAB**

**Jusqu'au 30 mai 1999**

ArchiLab est une plate-forme de rencontre entre le public et l'architecture contemporaine, mettant l'accent sur la créativité de l'architecte. Destiné à être reconduit chaque année, ArchiLab permet d'exposer les travaux de 30 jeunes architectes, issus d'une dizaine de pays, qui ouvrent un domaine novateur en terme esthétique, social, urbain.

13 bis rue de la Tour Neuve, Orléans.

Téléphone : 02.38.62.47.67.

Mél : ARCHILAB.ORLEANS@wanadoo.fr

**LES NOUVEAUX MUSÉES EN FRANCE****10 ans d'architecture dans les musées (1990 - 2000)**

La présentation au nouveau musée d'art et d'histoire du judaïsme de l'exposition *Les nouveaux musées en France*, s'est récemment achevée...

et l'exposition va désormais circuler pendant deux ans dans plusieurs pays étrangers. L'exposition présente 17 réalisations (rénovations ou créations) inaugurées au cours des dix dernières années ou bientôt accessibles au public (la grande galerie du museum national d'histoire naturelle, le musée de Cambrai...). Elle met en évidence la transformation du paysage des musées qui s'est effectuée en France au cours des deux dernières décennies sous l'impulsion de l'Etat et des collectivités territoriales. Exposition organisée par le ministère de la culture et l'AFAA, avec le concours de la société JC Decaux.

**EXPOSITION****Albert Londe, un photographe au XIX<sup>e</sup> siècle**

**Jusqu'au 6 juin 1999**

On connaît bien Muybridge ou Marey, ces pionniers de l'analyse photographique du mouvement. Cette exposition



Cadavre, photographie judiciaire, vers 1892. Photo Albert Londe / Coll SFP

permet de découvrir la figure méconnue d'Albert Londe (1858-1917) : directeur du service photographique de la Salpêtrière, il enregistre les soubresauts de l'hystérie au moment où Freud suit les cours de Charcot. Puis, il réalise des images choquantes, bizarres, transgressives, ludiques, qui annoncent la recherche du choc visuel qui marquera les surréalistes : des éléphants de cirque, la tour Eiffel en train d'être érigée, ou des photographies judiciaires de cadavres.

A découvrir.

Mission du patrimoine photographique

Hôtel de Sully

62, rue Saint-Antoine

75004 Paris.

**PUBLICATION****La fabrique des héros**

Nos sociétés modernes ont-elles encore besoin de héros ? Des Etats-Unis à Israël, de l'Albanie à l'Irlande, de l'émergence de la nation moderne à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, jusqu'à la reviviscence nationaliste actuelle, les textes rassemblés dans ce livre tentent de cerner la fabrication d'un héros national, la liquidation soudaine ou la transformation d'un héros d'une période.

Ce livre analyse aussi le passage, aujourd'hui, d'un modèle héroïque d'identification collective à une individualisation et une banalisation où le héros devient « homme sans qualités ».

*La fabrique des héros*. 139 francs.

Mission du patrimoine ethnologique

Collection Ethnologie de la France,

Cahier 12.

Diffusion CID

131 bld Saint-Michel

75005 Paris

# COMMISSION EUROPÉENNE

## Deux appels à proposition dans le cadre du programme « Technologies »

Le programme « Technologies » de la société de l'information aborde plusieurs thèmes importants liés au développement rapide des technologies de l'information et de la communication dans le monde. La Commission européenne, appuyée par le Conseil des ministres de la recherche, a commencé à publier des appels à projets qui visent à améliorer les services destinés au public.

### UN APPEL À PROPOSITION SUR L'ACCÈS AU PATRIMOINE SCIENTIFIQUE ET CULTUREL

Lancé le 19 mars dernier, son objectif principal est d'améliorer l'accès à des ressources scientifiques et culturelles hétérogènes pour des besoins personnels et professionnels en utilisant des techniques comme la représentation en trois dimensions ou la manipulation d'objets virtuels.

>> Les archives, les bibliothèques et les musées sont au premier rang des institutions qui seront amenées ainsi à coopérer avec les entreprises du secteur multimédia.

### UN APPEL À PROPOSITION SUR LA CONSERVATION NUMÉRIQUE DU PATRIMOINE CULTUREL

Il sera lancé le 15 septembre 1999. La conservation numérique du patrimoine culturel est un enjeu très actuel pour les institutions déjà mentionnées.

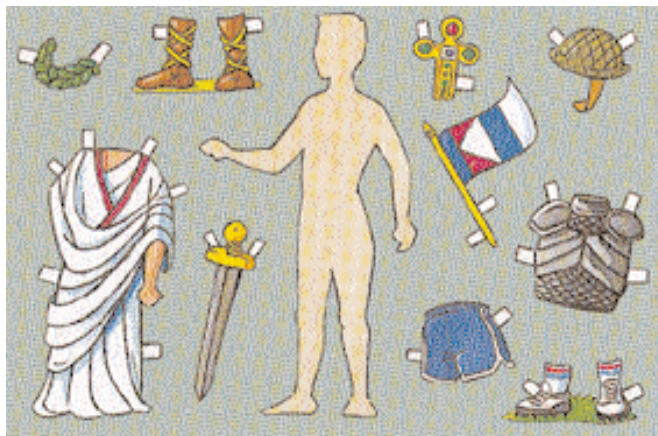
Toute personne ou organisation intéressée peut utiliser les divers outils que la Commission met à disposition sur son site web pour conseiller les candidats et les aider à formuler une proposition : <http://www.echo.lu/digicult/en/fp5/mrchcall.html>

#### Commission européenne

DGXIII/E-2, Applications au patrimoine culturel, Rue Alcide de Gasperi  
EUFO 1276 - L-2920 Luxembourg

#### Renseignements

Concha Fernández de la Puente  
Télécopie : +352-4301.33530. Mèl : digicult@cec.be



Détail de la couverture de la publication La fabrique des héros

# CULTURE : LA MONTÉE IRRESISTIBLE DE L'AUDIOVISUEL

## 25 ans de pratiques culturelles des Français

La comparaison des résultats de la dernière enquête sur les pratiques culturelles des Français avec ceux de 1973 (date de la première enquête) révèle l'ampleur du renouvellement des rapports à la culture intervenu au cours des vingt cinq dernières années. Les pratiques et consommations culturelles ont profondément évolué depuis 1973, date de la première enquête, sous l'effet de multiples facteurs, au premier rang desquels figure l'équipement des ménages en appareils audiovisuels mais aussi les progrès de la scolarisation, la médiatisation des grands événements culturels, les transformations de l'offre privée de produits culturels et bien entendu l'augmentation considérable de l'effort de l'Etat et des collectivités territoriales en faveur de la culture.

Le mouvement continu d'équipement des ménages en appareils audiovisuels est à l'origine du phénomène majeur de ces trente dernières années : la progression spectaculaire des consommations audiovisuelles. L'augmentation du temps (ou du budget) consacré à la consommation de programmes de télévision, cassettes vidéo, disques, cassettes audio, logiciels ou cédéroms est l'expression la plus visible, car la plus facilement mesurable, d'une mutation au long cours que les évolutions de la dernière décennie permettent de deviner : diffusion massive d'une « culture de l'écran », qu'il est tentant d'opposer à la culture de l'imprimé, renforcement de la place occupée par la musique dans l'univers culturel des jeunes générations et diversification des modes d'appropriation des images, des sons mais aussi, avec l'arrivée de l'informatique dans l'espace domestique, du texte.

Cette montée irrésistible de l'audiovisuel a participé à la plupart des mutations observées sur la période 1973-1997, qu'il s'agisse du déclin relatif de la presse quotidienne, des transformations des rapports au livre et à la lecture, de la baisse de fréquentation des salles de cinéma ou du renouvellement des formes de participation au spectacle vivant.

*Développement culturel*, n°128 de mars 1999,  
« La montée irrésistible de l'audiovisuel »,  
département des études et de la prospective du ministère de la culture

### LES PRATIQUES CULTURELLES DES FRANÇAIS SUR CÉDÉROM

Un outil de consultation et d'exploitation des résultats de l'enquête 1997/98 unique en son genre.

Les pratiques culturelles des Français, basé sur les résultats de l'enquête du même nom, publié en juin 1998 par la Documentation française, est devenu au fil du temps le seul véritable baromètre de suivi des comportements culturels des Français.

Publiée sur cédérom, cette enquête bénéficiera désormais de toutes les possibilités de recherche et de liens.  
En vente à la Documentation Française au prix de 2 000 F (cédérom) ou de 2 033 F (cédérom + livre)

# LIRE LE THÉÂTRE CONTEMPORAIN

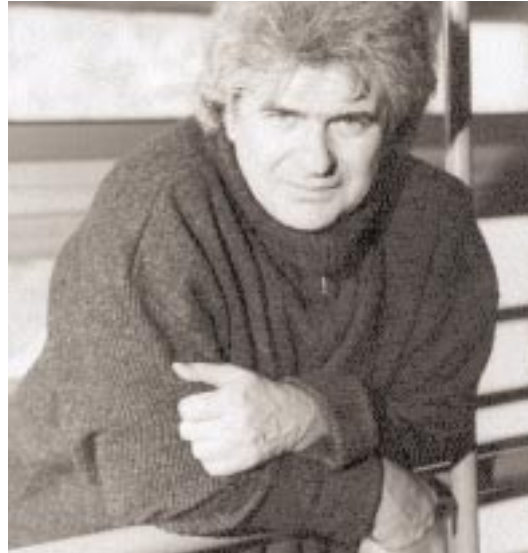
## Une opération éducative du Théâtre national de la Colline

Faire lire le théâtre contemporain dans les lycées, telle est l'ambition d'Alain Françon, le directeur du Théâtre national de la Colline. Renouant avec la pédagogie du TNP, il a entrepris avec des lycéens un travail sur l'essence des textes dramatiques.

« Lire le théâtre contemporain » : on hésite un instant. Puis, on relit l'intitulé de l'opération éducative que mène le Théâtre national de la Colline. « Théâtre contemporain », oui, on comprend (il s'agit de la mission principale de la Colline : faire connaître et diffuser le répertoire dramatique contemporain). Mais pourquoi *lire le théâtre* ? pourquoi ne pas avoir choisi plutôt comme titre : *jouer* ou *pratiquer* le théâtre contemporain ?

Quand Alain Françon, le directeur du Théâtre national de la Colline, a lancé cette opération, il avait une idée très précise derrière la tête. Celle du défaut de théâtre chez les jeunes. Une idée de la manière dont le théâtre vient à leur manquer. Non pas forcément en ne le connaissant pas (les lycéens ont tous lu au moins une pièce de Molière) ou en ne le pratiquant pas (certains peuvent suivre des cours d'art dramatique). Autre chose... « *Un directeur de théâtre, dit Alain Françon, peut avoir le souci de la pédagogie. Lorsque j'affirme que le public du TNP est le meilleur que j'aie jamais connu, c'est parce qu'il a bénéficié de cette interrogation sur la pédagogie.* »

**Apprendre à tout désapprendre**  
Lire le théâtre, pour Françon,



Alain Françon. Photo Lot

c'est « *apprendre à tout désapprendre* ». Ce qui a pour lui une signification précise : « *la lecture est généralement biaisée par un imaginaire préfabriqué, par des références extérieures à l'œuvre, elle est encombrée par de la psychologie et par beaucoup de conformisme.* » Il faut donc commencer par se débarrasser de toutes ces scories, il faut donc commencer par lire les textes de théâtre : faire comprendre que le texte dramatique se lit avant de s'interpréter. Il faut, en quelque sorte, apprendre à lire...

Pour cela, le Théâtre de la Colline a monté un programme d'initiation aux écritures dramatiques dans les lycées de Paris et d'Ile-de-France intitulé « *écritures en cours* » : « comités de lecture en classe », « ateliers d'initiation à la pratique théâtrale » et « ateliers de lecture destinés aux enseignants ». « *Écritures en cours* » (qui prolonge et amplifie le « *mai des auteurs* ») propose un dispositif élargi : l'accompagnement est

renforcé, le nombre d'interventions dans les lycées accru et le public, touché directement (300 lycéens) ou indirectement (environ 1500 lycéens), a augmenté lui aussi.

Il fallait créer en classe la dynamique d'un comité de lecture (le choix des textes dramatiques doit être raisonné et appartient en plein aux jeunes) ; il fallait aussi aller lire et parler des textes dramatiques dans les classes. Rédaction de comptes rendus, de lectures des textes d'auteurs contemporains qui sont proposés à des élèves, déchiffrement, compréhension, « domestication » des textes retenus, ateliers-lecture à voix haute et dans l'espace et enfin éventuellement propositions de maquettes de décors et d'affiches. Bref, tout un apprentissage de la spécificité du texte dramatique. Pour supprimer les « filtres » qui gauchissent et altèrent le sens d'un texte, pour revenir à une certaine nudité du texte dramatique. Travail, enfin, de compréhension du texte : en

montrant aux élèves comment, sur deux ou trois scènes d'une pièce, divers scénarios d'interprétation peuvent être imaginés pour engager le jeu de l'acteur.

### Transmettre, dit-elle...

« *Mais, nous dit Françon, le questionnement ne doit pas créer l'isolement.* » La transmission - de cette expérience, de ce « *savoir* » théâtral, de cette lecture - reste bien sûr le but de cette opération : faire venir les jeunes au théâtre et surtout leur avoir communiqué le goût du théâtre qui est aussi celui de la liberté : « *nous devons former les spectateurs pour leur donner une plus grande liberté, une distance critique sur ce qu'ils voient.* »

*Lire le théâtre contemporain en milieu scolaire et universitaire.* Cette brochure est disponible gratuitement auprès du Théâtre national de la Colline.

### Renseignements :

Arnelle Stépien  
chargée des actions pédagogiques  
Théâtre national de la Colline  
15 rue Malte-Brun  
75020 Paris  
Téléphone : 01.44.62.52.10

### ALAIN FRANÇON

Metteur en scène minimaliste à la vision très épurée, Alain Françon a dirigé plusieurs institutions théâtrales avant de prendre la succession de Jorge Lavelli à la direction du Théâtre national de la Colline en 1996. Il a mis en scène de nombreux auteurs contemporains, dont Edward Bond, Michel Vinaver, Enzo Cormann et Marie Redonnet.